Attention eau contaminée – l'eau potable doit être bouillie

Zones touchées – Provence village, Les Champs-de-la-Chaux, Le Nazoir, La Scie et Mutrux

L'eau doit être bouillie au moins 5 minutes avant tout usage alimentaire !

Il est nécessaire de faire bouillir l'eau pour les usages suivants, en particulier :

- Boisson, préparation de boissons
- Préparation de la nourriture
- Lavage des dents
- Raisons médicales
- Vaisselle à la main
- Préparation de thé ou de café avec des appareils ménagers
- Lavage des fruits, des légumes, de la salade ou d'autres aliments
- Boisson pour les animaux domestiques sensibles

Il n'est pas nécessaire de faire bouillir l'eau pour les lave-vaisselles (choisir le programme très haute température, au moins 80°C), les nettoyages usuels, le rinçage des toilettes, pour la douche ou le lavage du linge en machine.

Recommandations sur le comportement à adopter :

Pour la boisson et l'alimentation des nourrissons, nous vous recommandons de consommer de l'eau en bouteille. Vous avez déjà consommé de l'eau contaminée ? Si vous constatez l'apparition de fortes fièvres, de diarrhées et/ou de vomissements dans les 48 heures, consultez un médecin.

Situation et informations supplémentaires :

Le 27.10.2026, le distributeur d'eau de Provence et Mutrux a constaté que son réseau de distribution a été contaminé. Nous mettons tout en œuvre pour revenir à une situation normale le plus rapidement possible ; cette situation pourrait cependant perdurer pendant plusieurs jours. La population sera régulièrement informée de l'évolution de la situation. La Présente recommandation de faire l'eau avant de la consommer se base sur les recommandations de l'office de la consommation du canton de Vaud.

Des communiqués sont régulièrement publiés sur nos sites internet.

Merci de votre compréhension.

Les Municipalités de Provence et Mutrux